

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2022-040

PUBLIÉ LE 15 MARS 2022

Sommaire

DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités	
79-2022-03-14-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature en	
matière domaniale. DDFIP79 - 14-3-22 (1 page)	Page 3
79-2022-03-14-00004 - Subdélégation de signature en matière	
d'ordonnancement secondaire, mission ressources, budget, logistique et	
travaux immobiliers. DDFIP 79 - 14-3-22 (2 pages)	Page 5
DRFIP 44 / Division stratégie	
79-2022-03-09-00007 - Arrt portant dlgation de signature (2 pages)	Page 8
PREFECTURE des DEUX SEVRES / Sous-préfecture de Bressuire	
79-2022-03-14-00006 - Arrêté portant modification de la composition des	
membres des commissions électorales (10 pages)	Page 1

DDFIP 79

79-2022-03-14-00003

Arrêté portant subdélégation de signature en matière domaniale. DDFIP79 - 14-3-22



Liberté Égalité Fraternité



Niort, le 8/03/2022

Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres Service de la Stratégie, Coordination et de la Maîtrise des Activités 44 rue Alsace Lorraine 79061 NIORT Cedex 9 Téléphone: 05 49 06 36 39 Mél.: ddfip79.mdra@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté portant subdélégation de signature en matière domaniale

La préfète du département des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°208-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté de la préfète des Deux-Sèvres en date du 7 mars 2022 accordant délégation de signature à M. Philippe FERTIER-POTTIER, Directeur départemental des Finances publiques des Deux-Sèvres,

ARRETE

- Art. 1^{Er}. La délégation de signature qui est conférée à M. Philippe FERTIER-POTTIER, Directeur départemental des Finances publiques des Deux-Sèvres, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 mars 2022 accordant délégation de signature à M. Philippe FERTIER-POTTIER, sera exercée par Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, responsable de la mission gestion publique, Administratrice des Finances publiques adjointe.
- **Art. 2.** -En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Frédérique TONDEUR, ou à son défaut, Mme Catherine LIEVRE et Mme Nathalie AMORY, Inspectrices divisionnaires des Finances publiques, pour signer tout acte de gestion dans le limite de 150.000€.
- Art. 3. En ce qui concerne les attributions visées par l'arrêté du 7 mars 2022 accordant délégation de signature à M. Philippe FERTIER-POTTIER, délégation de signature est accordée dans la limite de 5.000€ à :
- M. Thomas BLED, Inspecteur des Finances publiques.
- Art. 4. Le présent arrêté abroge toutes les dispositions antérieures.
- Art. 5. Le présente arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres.

Fait à Niort, le 8 mars 2022

Pour la préfète, L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques,

Philippe FER TO OTTIER

DDFIP 79

79-2022-03-14-00004

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, mission ressources, budget, logistique et travaux immobiliers. DDFIP 79 - 14-3-22



Liberté Égalité Fraternité



Niort, le 8 mars 2022

Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres Service de la Stratégie, Coordination et de la Maîtrise des Activités 44 rue Alsace Lorraine 79061 NIORT Cedex 9 Téléphone : 05 49 06 36 39

Mél.: ddfip79.mdra@dgfip.finances.gouv.fr

SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le chef de la mission ressources, budget, logistique et travaux immobiliers de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Philippe FERTIER-POTTIER, administrateur général des finances publiques et l'affectant à la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Michel SAVARIT, administrateur des finances publiques adjoint ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022, portant délégation de signature du pouvoir adjudicateur à M. Michel SAVARIT, administrateur des finances publiques adjoint ;

DECIDE:

Article 1:

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés de la préfète des Deux-Sèvres en date du 7 mars 2022 seront exercées par :

Mme Sarah BONNEMAISON, inspectrice principale M. Didier HERAULT, inspecteur divisionnaire hors classe.

Article 2:

En cas d'empêchement simultané de M. Michel SAVARIT et de M. Didier HERAULT, la délégation de signature qui

est conférée à M. Michel SAVARIT sera exercée, sans limitation, par Mme Naïg BEGUE, inspectrice des finances publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique.

En cas d'empêchement simultané de M. Michel SAVARIT et de Mme Sarah BONNEMAISON, la délégation de signature sera exercée par Mme Stéphanie BONNEL, inspectrice des finances publiques, chef du service Ressources humaines / Formation professionnelle pour les dépenses liées aux frais de changement de résidence.

Article 3:

Par ailleurs, et suite au passage dans Chorus au 1er janvier 2011, délégation limitée aux seules opérations de validation des demandes d'achat dans CHORUS FORMULAIRES, d'attestation du service fait et d'ordres de payer est consentie à :

Monsieur Stéphane PELLETIER, contrôleur principal des finances publiques affecté dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Madame Magalie DELPORTE, contrôleuse des finances publiques affectée dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Monsieur Thierry CHEVAILLER, agent des finances publiques affecté dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres.

Monsieur Vincent COLO, agent des finances publiques affecté dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres.

Article 4:

Le présent arrêté sera adressé à Madame la préfète des Deux-Sèvres (mission de coordination interministérielle).

Article 5:

Le chef de la mission Ressources (ressources humaines, budget, logistique et travaux immobiliers) de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres et les agents de la direction départementale des finances publiques bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Niort, le 8 mars 2022

Pour le Préfet,

Le chef de la mission Ressources de la direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres

Michel SAVARIT

DRFIP 44

79-2022-03-09-00007

Arrt portant digation de signature





Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature de Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique, à des fonctionnaires placés sous son autorité.

La préfète des Deux-Sèvres Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU l'arrêté n° 79-2022-03-07-00041 du 07 mars 2022 de la préfète des Deux-Sèvres donnant délégation de signature à Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique,

SUR proposition de Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique.

ARRETE

ARTICLE 1: SUCCESSIONS

1°) Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BOUCHET, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle gestion publique, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département des Deux-Sèvres.

- 2°) En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean-Marc BOUCHET, la délégation de signature est exercée par :
- M Patrick AUTIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des missions domaniales,
- Mme Janic DIRIDOLLOU, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des missions domaniales,
- M Eric AVRIN, inspecteur des Finances publiques, responsable du pôle de gestion des patrimoines privés
- 3°) En ce qui concerne les attributions visées ci-dessus, la délégation de signature conférée à Jean-Marc BOUCHET sera exercée, à défaut des fonctionnaires visés au 2°), par :
- Mme Sarah LEROYER MOULIN, Inspectrice des Finances publiques,
- Mme Sylvie COLLIER, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Dominique TARIN, contrôleuse des Finances publiques,
- M Laurent GUERIN, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Flora PANARIOUX, contrôleuse des Finances publiques,
- M Jean-Luc LE CALVEZ, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Marie-Bernadette RODULFO, contrôleuse des Finances publiques

<u>ARTICLE 2</u>: Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Monsieur le préfet des Deux-Sèvres.

ARTICLE 3: L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique et les fonctionnaires subdélégataires concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres et qui prendra effet rétroactivement au 07 mars 2022.

À Nantes, le 09 mars 2022

Pour la préfète des Deux-Sèvres, et par délégation, L'administratrice générale des Finances publiques, directrice Régionale des Finances Publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-atlantique

Véronique PY

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-03-14-00006

Arrêté portant modification de la composition des membres des commissions électorales



Pôle ingénierie territoriale/collectivités locales

Arrêté modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de BRESSUIRE

RAA: nº

La préfète des Deux-Sèvres, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de Préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral initial du 18 janvier 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bressuire ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 4 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bressuire ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 9 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bressuire;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 portant délégation de signature à Madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de l'arrondissement de Bressuire ;

VU la proposition du maire de la commune de Boismé;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal;

Considérant qu'il convient de modifier les annexes I et II de l'arrêté susvisé afin de tenir compte de la proposition de madame la maire de Boismé;

Sur proposition de la sous-préfète de l'arrondissement de Bressuire ;

4 rue des Hardilliers – CS 40100 – 79302 BRESSUIRE cedex accueil sur rendez-vous télécopie 05 49 65 00 79 - courriel : sp-bressuire@deux-sevres.gouv.fr

ARRÊTE

- <u>Article1^{er}</u>: L'annexe I et l'annexe II à l'arrêté préfectoral modificatif du 9 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bressuire sont remplacées par l'annexe I et l'annexe II jointes au présent arrêté.
- Article 2 : Les dispositions des articles 1 et 2 de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.
- Article 3: La sous-préfète de l'arrondissement de Bressuire et madame la maire de la commune de Boismé sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié à la commune de Boismé.

Bressuire, le 14 mars 2022

Pour la Préfète, et par délégation, La Sous-Préfète de Bressuire,

Catherine LABUSSIÈRE

4 rue des Hardilliers – CS 40100 – 79302 BRESSUIRE cedex accueil sur rendez-vous

télécopie 05 49 65 00 79 - courriel : sp-bressuire@deux-sevres.gouv.fr

Annexe I à l'arrêté préfectoral du 14/03/2022

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

Délégué du TJ	Nicole GERBAULT	Pierre PUAUT	Alain LAUNAY	Guy ROBINEAU	Marie-Luce BONNIN-SUIRE	Annie ROUET	Jean-Claude GAILLARD	Jean-Marie GUICHETEAU	Mireille RAPICAULT	Marie-Christine BONDU
Délégué de l'administration	Dominique MUDET (M.) Suppléant : néant	André GIRET Suppléant : néant	Martine BERNARD Suppléant : André GREAU	Jacques RESMOND Suppléant : Michel RENOU	Dominique BIRONNEAU (M.) Suppléant : néant	Yvette GRISEAU Suppléant : néant	Dominique GUICHET (Mme) Suppléant: néant	François GUILLOTEAU Suppléant : néant	Jeanine MORIN Suppléant : Jannick VERGNAULT	Marcel ROULLET suppléant : Berthy PUAUD
Conseiller municipal	Anne-Marie POITOU Suppléant : néant	Nathalie MOINE Suppléant : néant	Christophe GUERY Suppléant : François DOUTEAU	Jérôme BERITAULT Suppléant : Joël DIARD	Maria BAUDRY Suppléant : néant	Célia BAUDOUIN Suppléant : néant	Carine BLANCHARD Suppléant: néant	Marie-Laure REIGNER Suppléant : Frédéric BARANGER	Wendy MOREAU Suppléant : Delphine MERLIN	Louisette CAILLAUD suppléant : Christian PUAUD
Canton	Cerizay	Bressuire	Cerizay	Le Val de Thouet	Cerizay	Cerizay	Cerizay	Cerizay	Le Val de Thouet	Cerizay
Commune	L'ABSIE	BOISMÉ	BRETIGNOLLES	BRION-PRES-THOUET	CHANTELOUP	CIRIERES	CLESSE	COMBRAND	COULONGES- THOUARSAIS	COURLAY

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
FAYE L'ABBESSE	Bressuire	Clément THIBAUDEAU Suppléant : néant	Jean GELLÉ Suppléant : néant	Franck BILLY
LA FORET-SUR-SEVRE	Cerizay	Jean-Noël BODIN suppléant : néant	Bernadette VALLETTE suppléant : néant	Caroline BAUDOUIN
GEAY	Bressuire	Caroline BAIN Suppléant : Nicolas ROY	Yvette BENOIT Suppléant : Albert HERAULT	Daniel LAIDET
GENNETON	Mauléon	Martine ,MITEU Suppléant : Anita BERTHELOT	Roselyne PAINEAU Suppléant : Jacques PAINEAU	Marie PRIOUX
GLENAY	Le Val de Thouet	Magalie CHATRY Suppléant : néant	Louis LAVAUD Suppléant : néant	Maryse BACLE
LARGEASSE	Cerizay	Julien BONNET Suppléant : Anne LARMANJAT	Michel DAVID Suppléant : néant	Marie-Christine CLISSON
LOUZY	Thouars	Marie-Christine BARBEAULT Suppléant : Nathalie BIGOT	Jacky MICHAUD Suppléant : néant	Chantal BOITEAU
LUCHE-THOUARSAIS	Le Val de Thouet	Christiane COINDRE Suppléant : Damien FAZILLAULT	Michel MEMETEAU Suppléant : Jacky BACLE	Joël DALLET
LUZAY	Le Val de Thouet	Clément BOUCAULT Suppléant :	Jacqueline DUVEAU Suppléant : néant	Michelle SÉNÉCHAUD
MONCOUTANT SUR SEVRE	Cerizay	Christian BILHEU Suppléant : Viviane SIBILEAU	Jean-Marie GUILLET Suppléant : Yves BAUJAULT	Jean-Pierre MAUPETIT
MONTRAVERS	Cerizay	Aurélien AUVINET Suppléant : Laura LOMBARD	Xavier PINEAU Suppléant : néant	Andrée GARNIER
NEUVY-BOUIN	Cerizay	Jean-Marie BROSSARD Suppléant : Pascale DUJOUR	Christian NOIRAULT Suppléant : Michelle VERGNAUD	Monique MORIN
		Supplicant . 1 assair DOJOOT	Suppleant : milenene y Enclinene	

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
PAS DE JEU	Le Val de Thouet	Véronique GABARD Suppléant : néant	Bernard GARDEBAS Suppléant : néant	Marie-Paule DOUSSIN
LA PETITE BOISSIERE	Mauléon	Alexandra PERICHAUD Suppléant : Quentin PUAUD	Jean FIEVRE Suppléant : Gérard TEILLET	Odile FERCHAUD
PIERREFITTE	Le Val de Thouet	Chantal CHATAIGNIER Suppléant : Arlette RAFFRAY	Patrick AUMOND Suppléant : néant	Christian BOUREAU
PLAINE-ET-VALLÉES	Le Val de Thouet	Anthony VIAULT Suppléant : Reine COCHARD	Patrick SOULARD Suppléant : Laure DUCHE	Roger ALLAIN
SAINT AMAND SUR SEVRE	Mauléon	Danick TURPEAU Suppléant : Benjamin HUVELIN	Gérard JOLLY Suppléant : Jean-Noël MASSÉ	Marcel CAILLAUD
SAINT ANDRE SUR SEVRE	Cerizay	Jacques SIONNEAU Suppléant : Christian FAZILLEAU	Marc GAUTREAU Suppléant : Sandrine BODIN	Guy PRIEUR
SAINT AUBIN DU PLAIN	Mauléon	Chantal RATEAU Suppléant : néant	Chantal GANNE Suppléant : néant	Michel VERGER
SAINT CYR LA LANDE	Le Val de Thouet	Olivier KUGENER Suppléant : Anthony JOTTREAU	Marie-Andrée MISBARRE Suppléant : Laurence METAYER	Joseph CHARRIER
SAINTE GEMME	Le Val de Thouet	Emmanuel NIORT Suppléant : Marcel GRIVAULT	Jean-Marie BOUTET Suppléant : Roland POUET	Patrice MOUSSET
SAINT GENEROUX	Le Val de Thouet	Xavier BRIN Suppléant : néant	Jean-Louis RAVAILLEAU Suppléant : néant	Paul BOUFFET
SAINT JACQUES DE THOUARS	Thouars	Cosette AMIRAULT Suppléant : néant	Claudy MILLIASSEAU Suppléant : néant	Stéphane RENAULT

inistration Délégué du TJ	ET Jean-Marie HAYE	ONNEAU Maryline STOQUERT Suppléant : Jean-Michel LHOMEDET	QUET SOUSSION Fabrice BARON	TIN ELLIVIER Patrick MOULON	DAIS AUMOND André BELLEANNEE	AUD Jean-Pierre AUBINEAU née TALBOT	USIN néant Martine BOISSEAU	JAULT Jacques COUDREAU léant	AULT Jessica PICHOT léant	JARD Damien BOUTHEILLER
Délégué de l'administration	Serge GABET Suppléant : néant	Isabelle BERTHONNEAU Suppléant : Henri THOMAZEAU	Christine CHOQUET Suppléant : Janny BOUSSION	Danièle MOTIN Suppléant : Alain BELLIVIER	Georges LANDAIS Suppléant : Bernard AUMOND	Bernard GIRAUD Suppléant : Marie-Renée TALBOT	Catherine POUSIN Suppléant : néant	Jean-Pierre BIDAULT Suppléant : néant	Vanessa RAFFAULT Suppléant : néant	Lucette GALLARD
Conseiller municipal	Christian RABIN Suppléant : néant	Bruno FUZEAU Suppléant : Marylène SAUVESTRE	Franck VOYER Suppléant : Françoise PUCHAULT	Pascal BUROT Suppléant : Jeanne CHARETIER	Laurence VERGNAUD Suppléant : Delphine LACAZE	Yannick VERDON Suppléant : Damien AUBINEAU	Marie-Agnès TIGNON Suppléant : néant	Martine ALLAIN Suppléant : Dimitri GOUGET	Evelyne BRUNET Suppléant : néant	Alexandra BOISSINOT
Canton	Thouars	Le Val de Thouet	Le Val de Thouet	Le Val de Thouet	Mauléon	Cerizay	Mauléon	Le Val de Thouet	Le Val de Thouet	Cerizay
Commune	SAINT JEAN DE THOUARS	SAINT LEGER DE MONTBRUN	SAINT MARTIN DE MACON	SAINT MARTIN DE SANZAY	SAINT MAURICE- ETUSSON	SAINT PAUL EN GATINE	SAINT PIERRE DES ECHAUBROGNES	SAINT VARENT	TOURTENAY	TRAYES

Délégué du TJ	Jean-Paul HERVÉ	Marie-Yolaine VINCENT
Délégué de l'administration	Claude FERJOU Suppléant : Fernand FROUIN	Yves BILLY Suppléant : André JOUBERT
Conseiller municipal	Catherine GUILLOTEAU Suppléant : Isabelle BREMAUD	Jacques POUPARD Suppléant : Freddy GEINDREAU
Canton	Le Val de Thouet	Mauléon
Commune	VAL EN VIGNES	VOULMENTIN

Annexe II à l'arrêté préfectoral du 14/03/2022

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal					
Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Titulaires : Jean-Pierre NEBAS Magali HERISSE Suppléants : Jean-Paul GODET Murielle BAUDRY	Titulaires : Anita BRIFFE Pierre MORIN Suppléants : Néant	Titulaires :Benoît BELGY Isabelle MOINET Suppléants : néant	Titulaires : Patricia RIOLON Marine BONNIN Suppléants : néant	Titulaires : Eric MERCERON Laurence BLOT Suppléants : néant
Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Titulaires : Yves BRUNET Jacky MEUNIER Fabrice NIGOT Suppléants : Liliane PINET Thierry BREBION Marine ARNAULT	Titulaires : Pierre BUREAU Bérangère BAZANTAY Armaud PRINTEMPS Suppléants : néant	Titulaires : Pierrette AUGER Rosa-Maria MACHADO Renée SICAUD Suppléants : néant	Titulaires : Pascal MAROLLEAU Bernadette MORIN Lucie CROISÉ Suppléants : néant	Titulaires : Maryse BOUVIER Christian BLOT Catherine CROCHON Suppléants : néant
Canton	Mauléon	Bressuire	Cerizay	Cerizay	Bressuire
Commune	ARGENTONNAY	BRESSUIRE	CERIZAY	LA CHAPELLE SAINT LAURENT	СНІСНЕ

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
LORETZ-D'ARGENTON	Le Val de Thouet	Titulaires : Chantal BAURY Marie-Suzanne VIOT Viviane ADAM Suppléants : néant	Titulaires : Patrick BOINOT Pascal FILLION Suppléants : néant	
MAULEON	Mauléon	Titulaires : Yannick ZAORSKI Bertrand COCHARD Jérôme BONNEAU Suppléants : néant	Titulaires : Alain GÉRARD Isabelle BROUSSEAU Suppléants : néant	
NUEIL LES AUBIERS	Mauléon	Titulaires : Daniel GROLLEAU Maryline GABORIEAU Karine BRETAUDEAU Suppléants : néant	Titulaire : Anne BARBIER Osvaldo FORTES RODRIGUES Suppléants : néant	
LE PIN	Cerizay	Titulaires: Léopold AIRAUD Chantal RAUTUREAU Véronique RABILLER Suppléants: Marie-Anne MAHIEU Philippe BITEAU	Titulaires : Vincent LEBRETON Luc TESSIER Suppléants : Marie GAZEAU néant	
SAINTE VERGE	Thouars	Titulaires : Maryline DANIEL Isabelle REBECHAUD Lucie MORISSET Suppléants : néant	Titulaires : Pascal PROUX Aurélie BERNARD Suppléants : néant	
THOUARS	Thouars	Titulaires: Patrice CESBRON Frédérique GENTY Anne-Claire FLEURET Suppléants: Diane JUBLIN Pierre-Emmanuel DESSEVRES Antoine BIZAGUET	Titulaire : Dalal DIDIER Suppléant : Alain LIGNE	Titulaire : Patrice PINEAU Suppléant : Philippe COCHARD